LE PROJET EUROLIB-PER

Une contribution à l'information sur l'intégration européenne (Tommaso Giordano, Bibliothèque de l'Institut universitaire européenne, Fiesole)

1. Contexte

En 1988 le secrétariat général du Parlement européen engagea une série de contacts dans le but de développer la coopération entre les bibliothèques des institutions communautaires et celles d'autres institutions associées à ces dernières. L'initiative reçut un accueil très favorable et les représentants des bibliothèques concernées décidèrent de se réunir régulièrement afin de déterminer les domaines d'intérêt commun et de mettre au point un programme de coopération susceptible de contribuer de façon concrète au développement de l'information et de la documentation sur les thèmes de l'intégration européenne.

A la suite des premières rencontres fut constitué, lors de la réunion tenue à Fiesole auprès de l'Institut universitaire européen (IUE) en 1989, le groupe EUROLIB (European Community and Associated Institutions Library Cooperative Group) auquel adhérèrent les centres suivants:

- Bibliothèque du Conseil des ministres
- Bibliothèque du Parlement européen
- Bibliothèque de la Commission des Communautés européennes
- Bibliothèque de la Cour de justice
- Bibliothèque de la Cour des comptes
- Bibliothèque de la Banque européenne d'investissement
- Bibliothèque du Comité économique et social
- Office des publications officielles des Communautés européennes
- Bibliothèque du Conseil de l'Europe
- Bibliothèque de l'Institut universitaire européen (Florence)
- Bibliothèque du Collège d'Europe (Bruges)

Les institutions suivantes s'y sont affiliées par la suite:

- Institut européen d'administration publique (Maastricht)
- Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP, Berlin)
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin)

Cette initiative de coopération se place dans un cadre plus vaste dont les points de référence sont:

- La résolution du Parlement européen portant sur la création d'une bibliothèque européenne (Rapports Leonardi et Schwencke doc. 1.794/82 et 1.1524/AB).
- La résolution du Conseil du 27 septembre 1985 portant sur la coopération entre les bibliothèques dans le domaine de l'application des nouvelles technologies (J.O. No. 271 du 23/10/85).
- Le plan d'action pour les bibliothèques de la Communauté européenne élaboré par la Commission (DGXIII/B).

Le but d'EUROLIB consiste à contribuer de façon active au développement de la documentation et de l'information sur les thèmes de l'intégration européenne grâce à l'utilisation et à la valorisation des ressources documentaires, techniques et intellectuelles des bibliothèques participantes. Cet objectif devrait être atteint par la création d'une bibliothèque européenne, conçue non pas comme une unité physique, mais comme un réseau décentralisé en mesure d'intégrer les ressources des diverses bibliothèques et centres intéressés.

Les bénéficiaires des services fournis par le réseau seront aussi bien les membres des institutions affiliées à EUROLIB que les usagers extérieurs, tels que centres de recherche, universités, administrations publiques et privées.

Le réseau vise avant tout:

- la facilité d'accès en ligne aux catalogues des bibliothèques affiliées
- la possibilté d'échanger des données bibliographiques
- le développement d'un système de prêts interbibliothèques et de fourniture de documents
- la réalisation d'une bibliographie rétrospective et courante portant sur l'actualité et l'histoire de l'intégration européenne
- le développement de programmes communs dans le domaine de l'acquisition et de la conservation des documents

L'étude des différents aspects de ce réseau a été confiée à la CRI, société de consultation danoise, qui a récemment transmis ses conclusions au groupe EUROLIB. Ce rapport est actuellement évalué de façon approfondie par une équipe de travail constituée par EUROLIB. Une décision sur les différentes solutions techniques dégagées sera prise au cours de ces premiers mois de l'année.

2. Le Projet EUROLIB-PER

Dès les premières réunions les membres du groupe EUROLIB exprimèrent le désir d'arriver à des résultats concrets à court/moyen terme, en partant des points du programme réalisables avec des ressources déjà disponibles ou moyennant des ressources supplémentaires très limitées. Le but consistait d'une part à réaliser un service susceptible d'avoir un impact immédiat sur les usagers et à s'assurer le crédit des institutions qui proumeuvent le groupe EUROLIB, et d'autre part à vérifier si les différentes bibliothèques sont effectivement disposées à coopérer et à s'intéresser davantage aux problèmes des diverses organisations en vue de programmes futurs plus poussés.

Dans ce contexte la bibliothèque de l'Institut universitaire européen s'est vu confier l'étude de faisabilité d'une base de données contenant le catalogue collectif des périodiques des bibliothèques EUROLIB, dans le but de localiser les périodiques et de transmettre en ligne les demandes de prêts interbibliothèques.

L'étude de faisabilité, effectuée en collaboration avec Marc Willem (actuellement directeur adjoint auprès de l'agence ECHO), se base sur un certain nombre de principes qu'il est opportun de rappeler ici:

- La réalisation de la base de données collective ne doit pas comporter de supplément de travail pour les bibliothèques participantes.
- 2. Les solutions proposées doivent être réalisables à court terme et se limiter aux ressources effectivement disponibles.
- Le catalogue doit comprendre également les périodiques des bibliothèques non automatisées. De cette façon ces dernières seront indirectement aidées sur la voie de l'automatisation.
- La réalisation du catalogue et de la procédure des prêts interbibliothèques doit avoir des retombées positives immédiates sur l'usager final des bibliothèques participantes.
- Les normes proposées par EUROLIB, notamment le format CCF, doivent être respectées dans toute la mesure du possible.

L'étude de faisabilité a mis en relief les différences considérables qui existent entre les diverses bibliothèques aussi bien au niveau de l'introduction des nouvelles technologies qu'au niveau des procédés et des normes employés. Trois parmi les dix bibliothèques ne disposent pas d'un catalogue automatisé, les autres utilisent chacune un format différent non standardisé (la seule exception étant l'Institut universitaire européen qui a adopté UNIMARC). En outre chacune des dix bibliothèques

emploie ses propres normes de catalogage. Tout cela rend bien évidemment difficile toute intégration des différents catalogues.

Sur la base de ces considérations l'étude de faisabilité a dégagé un certain nombre de solutions qui peuvent être résumées comme suit:

- création d'une base de production auprès de l'Institut universitaire européen à partir des dix bibliothèques automatisées et entrée successive des données des bibliothèques non automatisées;
- reconversion des données en provenance des sept formats différents en un seul format dérivé du CCF adapté aux besoins;
- utilisation d'un "authority file" pour valider les notices provenant des différentes bibliothèques. La base de données de l'ISDS (International Serial Data System), l'agence de Paris qui gère l'attribution de l'ISSN, semble être la mieux adaptée à cette fin;
- installation de la base de diffusion sur le serveur ECHO (European Commission Host Organization), agence créée par la DG XIII/B de la Commission en vue d'expérimenter de nouveaux services dans le secteur de l'information. Cette solution paraît particulièrement avantageuse également du fait que le programme utilisé (GRIPS) prévoit un module pour la gestion du prêt interbibliothèques et la fourniture des documents, module utilisé avec satisfaction entre autres par la ZDB (Zeitschriften-Datenbank) du DBI (Deutsches Bibliotheksinstitut, Berlin).

Les conclusions de l'étude de faisabilité ont été approuvées par le groupe EUROLIB, et à la fin de 1990 la bibliothèque de l'Institut universitaire européen a engagé les travaux pour la réalisation de la base de données. En avril 1991 une première version de la base de données à diffuser sur le serveur ECHO a été présentée à Luxembourg lors d'une réunion du groupe EUROLIB. Les caractéristiques du service en ligne d'EUROLIB-PER sont essentiellement les suivantes:

- possibilité de déterminer et de localiser un périodique et de savoir s'il est disponible dans l'une des bibliothèques participantes;
- possibilité d'envoyer à la bibliothèque, où ledit périodique a été localisé, une demande de photocopie d'un article en utilisant une commande en ligne (ORDER).

3. Développement de la base de production

La base de production, installée auprès de l'Institut universitaire européen à Fiesole, s'appuie sur le principe selon lequel un titre n'est catalogué qu'une seule fois même si plusieurs bibliothèques le possèdent. Chaque notice est subdivisée en deux parties: la partie bibliographique et la partie des consistances (cette dernière comportant les informations sur la disponibilité du périodique dans chaque bibliothèque).

Le procédé de création et de mise à jour de la base peut être schématisé comme suit:

- Conversion au format CCF (version adaptée) des différents catalogues des bibliothèques et confrontation des netices munies d'ISSN en vue d'éliminer les doubles;
- 2. extraction des titres munis d'ISSN et envoi au Centre ISDS à Paris;
- intégration, dans la base de production, des notices provenant d'ISDS avec l'ajout de la consistance de chaque bibliothèque;
- contrôle dans le répertoires (Myriade, Serial's etc.) des notices sans ISSN: si l'on trouve les ISSN, les enregistrements sont transmis à l'ISDS en suivant le circuit décrit sous les points 2 et 3;
- les titres auxquels il n'a pas été attribué d'ISSN sont contrôlés dans les répertoires et introduits dans la base de production;
- introduction dans la base, des notices des bibliothèques automatisées par procédé manuel.

Comme on peut noter ce procédé se base essentiellement sur la fiabilité du code ISSN. Cette stratégie a comporté certains problèmes. L'ISDS attribue en règle générale un nouvel ISSN en cas de changement du titre d'un périodique, et plusieurs ISSN dans le cas d'éditions en plusieurs langues: malheureusement ces données ne sont pas mises à jour en temps utile et correctement par toutes les bibliothèques. Pour surmonter cet inconvénient il a fallu recourir à un contrôle manuel supplémentaire laborieux.

La base de données a été développée à l'aide du programme BIB-SEARCH qui comporte un module spécifique pour gérer la reconversion des données à partir de formats différents. Une copie de la base de production est périodiquement transmise à ECHO pour la mise à jour de la base de diffusion.

4. Base de diffusion

La base de diffusion peut être interrogée en ligne sur ECHO. Le langage d'interrogation est le CCL, et le programme utilisé (GRIPS) comporte un module adaptable à la transmission des messages de prêts interbibliothèques, dénommé ORDER.

L'interrogation de la base de données permet:

- d'obtenir des notices détaillées sur la base de données et sur son mode d'utilisation
- de repérer le titre d'un périodique
- de choisir la bibliothèque en fonction de la disponibilité du périodique
- de décrire l'article demandé selon la méthode conversationnelle
- de gérer automatiquement les différentes phases de la demande, qui peuvent être contrôlées aussi bien par la bibliothèque qui fournit que par la bibliothèque qui demande.

Chaque bibliothèque du groupe EUROLIB dispose de deux mots de passe bien distincts: l'un en tant qu'usager, l'autre en tant que fournisseur. Le premier sert à interroger la base et à adresser des demandes de prêt aux autres bibliothèques du groupe, le deuxième à répondre aux demandes reçues des autres bibliothèques du groupe.

La base de diffusion est accessible en ligne depuis septembre 1991. Au cours de cette première phase expérimentale, qui devrait s'achever en 1992, la connexion est réservée exclusivement aux bibliothèques qui appartiennent au groupe EUROLIB. Actuellement la base de données contient environ 7.000 titres et 15.000 localisations; pour 1992 il est prévu d'intégrer les catalogues de trois autres bibliothèques et d'augmenter de 8.000 titres la base de données.

5. Développements futurs

Au cours de l'année 1992 il sera possible d'évaluer la phase expérimentale pour, le cas échéant, apporter des modifications et des améliorations à la base de données. En outre il faudra intensifier le développement des aspects suivants:

Contenu: il y a lieu d'évaluer la possibilité d'intégrer d'autres bibliothèques et d'élargir le champ de la base de données à d'autres types de documents qui sont particulièrement demandés par les divers groupes d'usagers des bibliothèques affiliées (rapports, working papers, documents de travail etc.). Ensuite il faudra

envisager une collaboration plus active avec le Centre ISDS pour faire attribuer le code ISSN aux périodiques de la base EUROLIB-PER qui en seraient encore dépourvus.

Accés à la base de données et au service de fourniture des documents

Il serait opportun d'offrir l'accès à la base de données à d'autres bibliothèques et centres de documentation. Il faudra déterminer le critère qui s'appliquera à la fourniture de ce service et les divers types d'accès à prévoir en fonction de la politique en matière de services, que le groupe EUROLIB entend mener en ce qui concerne les différentes formes d'utilisation.

Politique d'acquistion et de conservation

Dans ses programmes EUROLIB prévoit la mise en oeuvre d'une politique commune d'acquisition et de conservation des documents. La base de données EUROLIB-PER peut apporter une contribution précieuse au développement de programmes de coopération en matière d'acquistion et de conservation des périodiques.